

INFORMATION

ACCUEIL DU SERVICE DU CADASTRE DE VAUCLUSE **(service départemental des impôts fonciers)**

Avignon, le 25/08/2020

- **POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ATTENTES, À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020, LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS VOUS REÇOIT EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS (PHYSIQUE OU TÉLÉPHONIQUE) TOUS LES JOURS DE 8H30 À 13H00**

Cet accueil personnalisé concerne :

- les évaluations des locaux d'habitation ;
- les évaluations des locaux professionnels ;
- les évaluations des parcelles non bâties ;
- le contentieux éventuel avec l'administration relatif à la taxe foncière ;
- la détermination du redevable de la taxe foncière ;
- les informations sur les friches commerciales ;
- la consultation et la délivrance de documents cadastraux (relevés de propriétés et plans) disponibles également en libre consultation et gratuitement sur le site internet www.cadastre.gouv.fr et en mairie.

Important : Le service des impôts fonciers ne prend pas en charge les paiements et les éventuelles demandes de délais de paiement de la taxe foncière qui relèvent de votre Service des Impôts des Particuliers ou de votre Trésorerie. Dans ce cadre, un accueil sur rendez-vous spécifique avec ces services est également possible.

- **POUR BÉNÉFICIER DE CET ACCUEIL PERSONNALISÉ**

impots.gouv.fr



- Le site impots.gouv.fr pour effectuer l'essentiel des démarches et trouver les réponses ;
- La messagerie sécurisée dans l'espace Particulier pour nous écrire ;
- La rubrique CONTACT sur le site impots.gouv.fr pour prendre un rendez-vous téléphonique avec le service de votre choix :
- « votre dossier fiscal », « calcul de vos impôts » puis « taxe foncière » pour le service des impôts fonciers.
- « votre dossier fiscal », « le paiement de vos impôts » pour votre Service des Impôts des Particuliers ou votre Trésorerie

● **Pour toute question : 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel)**

